

Des quotas par spécialité pour éviter l'examen d'entrée en médecine

LE RÉSUMÉ

Le décret organisant un **examen d'entrée en médecine** pour les étudiants francophones doit être voté ce mercredi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FWB attend toujours que le **Fédéral prenne une décision concernant les quotas** de numéros Inami pour 2023 et 2024.

Le secteur des soins de santé, les étudiants et les syndicats réclament la **fin du contingentement** et proposent de le remplacer par des quotas par spécialité.

NATHALIE BAMPS

Ce n'est pas tous les jours qu'on les voit ensemble taper du poing sur la table: syndicats, mutuelles, maisons médicales, responsables d'hôpitaux, fédération étudiante. Un front commun entièrement dirigé contre la politique de contingentement de l'offre médicale menée par le gouvernement fédéral. Les quotas de numéros Inami imposés aux candidats médecins, couplés au vote, ce mercredi, du décret du ministre de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt organisant un examen d'entrée en médecine, constitue le fil rouge de leur colère.

Les acteurs du secteur réclament que l'accès aux études soit dissocié de l'accès aux numéros Inami. «Les mécanismes de sélection à l'entrée des études de médecine sont injustes socialement», protestent-ils, estimant qu'il est aussi anormal que l'on impose ce contingentement aux jeunes francophones, alors qu'on reste ouvert aux médecins formés à l'étranger. «Il faut aussi mettre davantage en valeur les orien-

tations en médecine 'non-curative', où l'offre est largement insuffisante par rapport à la demande.»

Selon eux, il est temps de sortir de la logique de contingentement (on limite le nombre de numéros Inami attribués) pour la médecine générale et d'autres spécialités en pénurie, pour ensuite fixer des quotas par discipline (certaines spécialités débordent en effet de candidats, alors que d'autres sont en pénurie).

Pourquoi la limitation?

Quelle est l'origine du problème pointé aujourd'hui? En 1997, alors que le nombre de médecins ne cessait d'augmenter, le gouvernement fédéral a décidé de limiter l'accès aux numéros Inami afin de mieux maîtriser l'offre médicale, et donc les dépenses en soins de santé. Le monde politique partait alors du principe que plus il y aurait de médecins, plus les risques de surconsommation médicale seraient grands. La Flandre a alors instauré un filtre à l'entrée des études afin de réguler l'arrivée sur le marché des candidats médecins.

«Cette politique a été menée sans tenir compte d'autres aspects influençant l'offre de soins, comme le financement du système ou encore la rémunération des prestataires, pointent les différentes organisations du front commun (FGTB, CNE, Solidaris, FEF, Santhea, Médecins du Monde, Fédération des maisons médicales). Et elle ne fonctionne pas. Elle n'a pas permis de maîtriser les dépenses, et elle n'a pas été adaptée pour répondre à la chute des effectifs dans différentes disciplines.»

Pour les acteurs de terrain, les syndicats et les étudiants, il est absurde de voir que l'on va dorénavant imposer un filtre à l'entrée des études de médecine pour les francophones, alors que l'on constate un déficit de médecins formés en

Flandre, là où l'examen d'entrée est d'application depuis 20 ans...

Pourquoi ce coup de gueule soudain, alors que ce dossier inquiète les étudiants depuis des années? Ce mercredi, le Parlement de la FWB va voter le décret sur la mise en place d'un examen d'entrée en médecine. Ce système remplacera, dès septembre, le filtre instauré en fin de 1^{er} bac médecine qui a été invalidé par le Conseil d'État.

Cet examen évaluera les connaissances scientifiques (biolo-

gie, chimie, physique et maths), mais aussi leurs capacités de communication, d'analyse critique, d'éthique et d'empathie, des aspects importants pour l'exercice de la médecine. Pour réussir, les candidats devront avoir une moyenne de 10/20 minimum pour chacune des deux parties, avec un minimum de 8/20 pour chacune des matières.

En contrepartie à ce filtre, la FWB espère toujours que Maggie De Block garantisse un numéro Inami à tous les étudiants actuellement en formation. Ce qui n'est pas encore le cas... Maggie De Block veut que soit fait un lissage négatif, c'est-à-dire que l'on récupère progressivement tous les numéros Inami surnuméraires qui ont été attribués aux francophones dans le passé. Une proposition a été déposée sur la table du gouvernement, basée sur l'avis scientifique rendu par la Commission de planification, mais les discussions politiques restent vives. «On sait que cela devient urgent, on en parle presque à chaque kern, mais il faut trouver un accord où chacun se retrouve», dit-on au cabinet De Block.

«Les mécanismes de sélection à l'entrée des études de médecine sont injustes socialement.»